

## Action collective régionale

### « Achats publics de voirie durable »

**Porteur de projet :** 3AR, réseau des acheteurs publics responsables en Nouvelle-Aquitaine.

L'association 3AR s'adresse aux structures soumises à la réglementation en termes de marchés publics (Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics modifiés), et dont tout ou partie de leur activité est exercée en Nouvelle-Aquitaine.

3AR a pour objet d'accompagner ses membres à la mise en œuvre d'achats responsables. Pour répondre à cet objet, elle poursuit en particulier les objectifs opérationnels suivants :

- Susciter l'intérêt des acheteurs, élus, équipes de direction, services techniques, administratifs et en charge des démarches de responsabilité, fournisseurs et créer une dynamique autour des achats responsables
- Accompagner et faciliter les réalisations d'achats sur le plan technique, juridique et organisationnel
- Valoriser les retours d'expériences, évaluer les progrès réalisés
- Favoriser les échanges entre les membres et les autres acteurs pouvant contribuer aux achats responsables.

**Contexte :** des enjeux environnementaux importants et un contexte réglementaire exigeant pour des chantiers de voirie durable, notamment en matière de gestion de déchets inertes.

Le gisement de déchets du BTP est un des plus importants et a été estimé en Nouvelle-Aquitaine à environ 11 millions de tonnes en 2015, par le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets.

Des engagements nationaux de réduction et de valorisation des déchets du BTP sont inscrits dans la loi de transition énergétique pour une croissance verte. Afin d'atteindre ces objectifs, la loi s'appuie notamment sur la commande publique et exige que :

- D'ici 2020, au moins 70 % des matières et déchets produits sur leurs chantiers routiers soient réemployés ou orientés vers le recyclage ou les autres formes de valorisation matière
- Tout appel d'offre publié de marchés de voirie, intègre une exigence de priorité à l'utilisation des matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage.

La prise en compte de ces enjeux dans les marchés publics est donc à la fois une obligation réglementaire et une opportunité pour répondre localement à de nombreux objectifs environnementaux et de développement local (*Lien avec politique territoriale et politique DD : déchets, climat, santé, insertion/emploi, développement local...*)

Avec le soutien de l'ADEME, de la Métropole de Bordeaux, de Route de France, des actions ont déjà été menées en Nouvelle-Aquitaine par le réseau 3AR pour sensibiliser et former les donneurs d'ordres publics à des achats de voirie durables : élaboration d'une formation pilote, opération test avec la métropole bordelaise, journée régionale d'échanges en novembre 2016 à Bordeaux.

Afin de poursuivre ces travaux sur la voirie durable, une enquête a été menée entre juin et septembre 2018 auprès d'un panel de donneurs d'ordres publics. Cette première étape a visé à recueillir les besoins des acheteurs publics. Elle a permis d'affiner les contours d'une future opération collective et de recenser une dizaine de déclarations d'intérêt. Les résultats de ces travaux ont été présentés en octobre 2018 auprès des partenaires identifiés.

### **Partenaires identifiés et pilotage de l'opération**

Partenaires financiers identifiés : Région Nouvelle-Aquitaine, en particulier dans le cadre du PRPGD, et ADEME Nouvelle-Aquitaine.

Partenaires techniques identifiés : ADEME Nouvelle-Aquitaine, FRTP, Routes de France, CEREMA, IDDRIM, CERC, CREAHD, Pôle Eco Industries, DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Ces partenaires ont été réunis à l'occasion d'une réunion « comité de pilotage » de l'opération, le 18 octobre 2018 à Angoulême (à l'occasion d'une rencontre RECITA), et ont confirmé leur intérêt pour le projet. Une enquête en ligne a été lancée pour affiner les apports et participations des partenaires techniques.

### **Cible de l'opération**

Pourront candidater à l'AMI des donneurs d'ordres publics ayant en charge des services de voirie (collectivités territoriales notamment).

Les critères discutés pour aider au choix des candidats seront :

- L'existence d'une équipe structurée autour du sujet « voirie durable »
- L'existence d'engagements volontaires (cadre politique)
- Des enjeux/impacts environnementaux significatifs
- Une répartition géographique des candidats à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine

### **Objectifs de l'AMI**

>> Proposer à un groupe pilote de 8 structures un parcours d'accompagnement infra et inter-structures

>> Initier ainsi une démarche collective en Région sur les achats publics de voirie durable (à terme, la création d'un « club d'acheteurs publics engagés pour une voirie durable » est envisagée)

>> Axer les contenus en priorité sur les objectifs de la loi TECV

**Description de l'AMI** : une opération pilote menée auprès d'un panel représentatif de 8 structures, pour promouvoir l'optimisation de l'usage des ressources sur les chantiers de voirie

#### PHASE 1 (juillet-septembre 2019) : LANCEMENT DE L'AMI

Lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt, diffusion des dossiers de candidatures, et processus de sélection des structures qui bénéficieront du dispositif. L'objectif est de mobiliser un panel de 8 structures, représentatif des typologies de donneurs d'ordres en charge de voirie et réparti sur l'ensemble du territoire régional. Les partenaires de l'opération seront associés au comité de sélection.

#### PHASE 2 (à partir de novembre 2019 sur une période de 12 à 18 mois) : PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT

Les structures sélectionnées bénéficieront d'un parcours d'accompagnement étalé sur une période de 12 à 18 mois, qui comprendra :

>> une dynamique collective inter structures, par la mise en place d'un cycle de 5 ateliers thématiques :

- #1 - Le cadre réglementaire
- #2 - Les bonnes pratiques dans les marchés (meilleures technologies disponibles)
- #3 - La rédaction de marchés publics de voirie durable
- #4 - Les bonnes pratiques en terme de suivi et contrôle des chantiers
- #5 - Un temps d'information sur les éco-comparateurs

*NB : Ces ateliers donneront lieu à la réalisation de fiches synthétiques thématiques.*

>> un accompagnement individuel et personnalisé de 3 jours, avec notamment :

- Un rdv d'audit des pratiques et de définition du parcours
- Une sensibilisation interne
- Un appui à la définition de la politique d'achats de voirie durables, au sourcing, à la rédaction des marchés concernés ...

>> une valorisation externe des travaux réalisés, avec mise en avant de l'évaluation qualitative et quantitative des accompagnements individuels comprenant :

- Des indicateurs environnementaux, sur la base notamment des indicateurs de la loi TECV (% recyclage / réemploi), ainsi que des tonnages de déchets inertes associés (à l'échelle de la collectivité / à l'échelle des marchés travaillés)
- Des indicateurs économiques : montant des marchés associés (avant/après)
- Des indicateurs « marchés publics » : nombre de clauses et marchés concernés

#### PHASE 3 : DIFFUSION (2<sup>ème</sup> semestre 2020)

Les résultats des travaux et retours d'expériences seront présentés à l'occasion d'une journée technique régionale organisée par le réseau 3AR (NB : la journée de nov. 2016 sur la voirie durable avait rassemblé plus de 150 acteurs de la région).

Dans une optique d'essaiage et d'échanges entre pairs, les équipes projets des 8 structures qui auront suivi l'AMI, auront vocation à devenir des « ambassadeurs » voirie durable, qui pourront partager leur expérience avec les donneurs d'ordres publics du territoire régional.

### **Evaluation / indicateurs**

Afin d'évaluer l'impact du dispositif, plusieurs indicateurs de résultat sont planifiés :

>> une évaluation du cycle d'ateliers, par l'envoi d'un questionnaire de satisfaction

>> une évaluation qualitative et quantitative des accompagnements individuels (cf. parcours d'accompagnement ci-dessus)